

COMPTES ANNUELS

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

10 rue du Dôme

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 9499Z

SIRET : 803 933 902 00014

OLIE SPIRIT

3, avenue du château

78150 LE CHESNAY

Tél : 01 39 55 84 10

SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN au 31/12/2023

Actif	Brut	Amort.	31/12/23	31/12/22	Passif	31/12/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Concessions, brevets & droits assimilés	28 200,00	8 460,00	19 740,00	25 380,00	Réserves pour investissement	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres immobilisations incorporelles	35 286,00	12 938,20	22 347,80	29 405,00	Fonds dédiés	1 277 361,92	599 743,59
Immobilisations incorporelles en cours					Report à nouveau	(939 585,49)	1 308 332,84
					Résultat	887 917,54	(2 247 918,33)
Immobilisations corporelles					Total I	3 225 693,97	1 660 158,10
Autres immobilisations corporelles	267 769,01	231 941,58	35 827,43	51 317,54			
Immobilisations financières							
Prêts	28 441,22		28 441,22	28 441,22			
Autres immobilisations financières							
Total I	359 696,23	253 339,78	106 356,45	134 543,76			
Stock de marchandises	7 676,25		7 676,25				
Créances					Dettes		
Clients & comptes rattachés	958 546,91		958 546,91	813 195,14	Emprunts & dettes auprès éts crédit		915,47
Autres créances	676 873,15		676 873,15	36 287,29	Fournisseurs & comptes rattachés	391 262,30	428 977,32
Disponibilités	2 136 940,48		2 136 940,48	1 284 187,22	Dettes fiscales & sociales	302 818,55	197 328,81
Charges constatées d'avance	33 381,58		33 381,58	33 229,60	Autres dettes		14 063,31
Total II	3 813 418,37		3 813 418,37	2 166 899,25	Total II	694 080,85	641 284,91
Total général	4 173 114,60	253 339,78	3 919 774,82	2 301 443,01	Total général	3 919 774,82	2 301 443,01

SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT

Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises	4 459,20	1 605,65	Ventes de marchandises	12 989,48	8 992,39
Variation stocks de marchandises	(7 676,25)		Autres produits	29 161,55	1 171,68
Autres achats & charges externes	6 317 056,97	7 381 788,28	Dons	9 792 102,98	6 755 746,64
Impôts & taxes	135 561,83	90 176,91	Reprises sur provisions		
Salaires & traitements	1 342 708,77	1 089 684,14	Utilisation de fonds dédiés	30 892,17	45 458,00
Charges sociales	482 546,04	363 002,86	Transferts de charges d'exploitation	24 437,24	21 316,39
Dotations aux amortissements & provis.	36 148,29	60 110,08			
Autres charges	18 756,53	31 294,58			
Total charges d'exploitation	8 329 561,38	9 017 662,50	Produits financiers		
Charges financières			Autres intérêts & produits assimilés	13 479,11	
Pertes de change	58 006,45	25 070,77	Gains de change	63 894,86	
Charges nettes cession VMP	595,73		Poduits nets cession VMP	17 771,21	3 895,41
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Dotations aux amortissements & provis.		40 891,57	Sur opérations de gestion	3 000,00	
Reports en fonds dédiés	708 510,50				
Impôts sur les bénéfices	3 137,00	874,00			
Total des charges	9 099 811,06	9 084 498,84	Total des produits	9 987 728,60	6 836 580,51
Excédent	887 917,54		Déficit		2 247 918,33
Total général	9 987 728,60	9 084 498,84	Total général	9 987 728,60	9 084 498,84

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 919 774,82 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 887 917,54 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ont été établis le 27/5/2024.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement ANC N°2022-01 du 11 mars 2022 relatif au plan comptable général, modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014.

L'association a pour objet :

- de mettre en œuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère,
- de développer des actions à caractère civiques, culturelles, pédagogiques et caritatives,
- de développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient,
- de relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires proches de l'esprit de l'association,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'organiser des campagnes d'information auprès des institutions et du public conformément à son objet social.

De plus, en cas de catastrophes présentant un caractère imprévisible et ponctuel, l'Association intervient en tous lieux.

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations,
- les subventions de toute nature ou provenance,
- les recettes provenant des activités qu'elle peut organiser,
- les dons et aides privées que l'association peut recevoir,
- toutes autres ressources autorisées par la loi et les règlements en vigueur. Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales	3 à 5 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

Créances

Les dons à recevoir correspondent à des dons effectués avant la fin de l'année et crédités en janvier 2024.

Les soldes des sept régies d'avance locales (Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Arménie, Egypte & Ethiopie) sont rapprochés avec les mouvements effectués.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 20 salariés en 2023 comme en 2022.

Indemnités de fin de carrière

Compte tenu du taux élevé de rotation du personnel et de l'âge moyen relativement jeune des salariés, l'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements de départ à la retraite.

Contributions volontaires en nature

Dans le cadre des missions sociales, les contributions volontaires en nature des volontaires bénévoles sont valorisées sur la base du SMIC & d'une durée hebdomadaire de 35H.

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

IMMOBILISATIONS

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Val brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche & de développement	TOTAL I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		63 486			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		2 160		5 275	
		Matériel de transport		56 088			
		Matériel de bureau & inform., mobilier		201 560		5 546	
		TOTAL III		259 808		10 821	
FINANCIERES	Prêts & autres immobilisations financières			28 441			
	TOTAL IV			28 441			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				351 735		10 821	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation légale
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				63 486	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				7 435	
		Matériel de transport				56 088	
		Mat.bureau, inform., mobilier				207 106	
		TOTAL III			2	270 629	
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières					28 441	
	TOTAL IV					28 441	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						362 556	

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

AMORTISSEMENTS

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif & reprises	Amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		8 701	12 697		21 398
Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				
	Matériel de transport	48 042	8 046		56 088
	Mat.bureau, inform., mobilier	160 448	15 405		175 853
TOTAL		208 490	23 451		231 941
TOTAL GENERAL		217 191	36 148		253 339

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

CRÉANCES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	28 441		28 441
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	958 547	958 547	
	Personnel & comptes rattachés	5 849	5 849	
	Débiteurs divers	671 024	11 928	659 096
	Charges constatées d'avance	33 382	33 382	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 668 802	1 009 706	659 096

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

PRODUITS À RECEVOIR

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients & comptes rattachés	958 547

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves pour investissement	2 000 000			2 000 000
Fonds dédiés	599 743	708 511	30 892	1 277 362
Report à nouveau	1 308 333		2 247 918	(939 585)
Résultat	(2 247 918)	3 135 836		887 918
TOTAL	1 660 158	3 844 347	2 278 810	3 225 694

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

FONDS DEDIES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Situations Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation En cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels						
ALMA BIDONVILLE EGYPTE	2019	96 000	56 941	30 892		26 049
NELLE ECOLE EZBET EGYPTE	2019	355 980	330 854			330 854
ALMA-APICULTURE AIN HALAKIM	2022	88 947	88 947			88 947
ALMA-CENTRE MAR ROMANOS	2022	40 000	40 000			40 000
DINER DE CHARITE - HAUT KARABAKH	2022	83 001	83 001			83 001
ALMA - EGYPTE CENTRE SALAM EZBETH 2023		33 000	33 000			33 000
ALMA - ETHIOPIE CENTRE DHADIM	2023	18 167	18 167	13 444		4 723
ALMA - LIBAN – DISP. FUM EL CHEBBAL	2023	50 429	50 429			50 429
FDD SOSCO	2023	695 359	695 359	75 000		625 359
TOTAL		1 460 883	1 396 698	119 336		1 277 362

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

DETTES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	391 262	391 262		
Personnel & comptes rattachés	138 419	138 419		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	127 195	127 195		
Etat Autres impôts, taxes & assimilés	37 205	37 205		
TOTAL	694 081	694 081		

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CHARGES À PAYER****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	75 736
Dettes fiscales & sociales	85 185
TOTAL	160 921

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

Libellé	2023	2022
Bénévoles	1 783 040	2 004 555
Dons en nature	325 582	
TOTAL	2 108 622	2 004 555

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

PAYS	MONTANT (€)
ALLEMAGNE	640
ETATS UNIS	92 884
PORTUGAL	2 500
SUISSE	19 972
TOTAL	115 996

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)
 Du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS LOCALES			1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	9 821 175	6 908 869
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées directement	797 551	800 904	1.2 Dons, legs et mécénats		
-Versement à d'autres organismes agissant en France	2 981	34 000	-Dons manuels	9 792 013	6 755 747
1.2 Réalisées à l'étranger			-Legs, donations et assurances-vie		
-Actions réalisées directement	5 415 450	6 101 906	-Mécénats		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	29 162	1 172
2.2 Frais d'appel à la générosité du public	1 448 667	1 437 700			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	587 254	633 578			
TOTAL DES EMPLOIS	8 251 903	9 008 088	TOTAL DES RESSOURCES	9 821 175	6 756 919
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS DES PROVISIONS		
5- REPORT DES FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	708 511	211 949	3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	30 893	45 458
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	891 683		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 417 668
TOTAL	9 852 067	9 220 037	TOTAL	9 852 067	9 220 037
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	975 384	3 172 087
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	869 750	(2 417 668)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	9 602	63 902
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 854 736	818 518

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	15 264	11 340	Bénévolat	1 783 040	2 004 555
Réalisées à l'étranger	1 887 351	1 988 175	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	125 050	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
	5 376	5 040			
TOTAL	1 908 090	2 004 555	TOTAL	1 908 090	2 004 555

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	599 744	433 253
(-) Utilisation	39 892	45 458
(+) Report	708 511	211 949
FONDS DÉDIÉS EN FIN D'EXERCICE	1 277 363	599 744

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Rappel des missions sociales et statutaires de SOS Chrétiens d'Orient (telles que définies dans les statuts) :

- . Mettre en oeuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère ;
- . Développer des actions à caractère civique, culturel, pédagogique et caritatif ;
- . Développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient ;
- . Relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires et proches de l'esprit de l'association ;
- . Mener des actions de sensibilisation ;
- . Organiser des campagnes d'informations auprès des institutions et du public conformément à son objet social ;

Ainsi donc, les missions sociales inscrites dans la colonne « Emplois » du CER sont constituées principalement des :

- actions réalisées directement sur le terrain qui comprennent les dépenses liées à l'emploi de volontaires, les assurances prises pour l'envoi des volontaires et chefs de mission sur le terrain, les projets et l'aide matérielle sur place, une quote-part des salaires des chefs de missions, du directeur des opérations, des administratifs et financiers et des postes de communication (digitale et événementiel) ; et enfin de certaines dépenses effectuées en France directement liées aux missions sur le terrain (matériel de sécurité, frais bancaires liés aux envois de fonds sur le terrain, prestataire pour l'envoi de médicaments (médicaments constituant un apport en nature évalué en bas du tableau).
- actions réalisées directement en France qui comprennent une quote-part des dépenses des campagnes de sensibilisation (marketing, impression et affranchissement) estimée à 40% du coût global du marketing ; une quote-part estimée à 70% des dépenses de publicité qui sont en fait des campagnes d'information, ; et des dépenses de déplacements divers liés aux missions de sensibilisation à travers la France (tourné Son et Lumière, tournée chorale, interventions écoles...).
- actions réalisées en France mais versés à d'autres organismes qui comprennent les versements à des organismes solidaires et proches de l'association, ou encore à des congrégations religieuses.

Les Frais de recherche de fonds sont limités aux frais d'appel à la générosité du public, l'Association vivant très largement des fonds privés de ses donateurs. Ces frais comprennent : une quote-part de 60% des dépenses de marketing et des dépenses liées (impression, routage...), une quote-part de 30% de publicité et une quote-part de 5% des salaires du pôle financier et du directeur de la communication.

Les Frais de fonctionnement enfin regroupent les dépenses liées au bureau à Paris (location, frais bancaires, téléphone, maintenance informatique...), ainsi que la dernière quote-part de 20% des salaires (fonction support, secrétariat et pôle administratif et financier).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 792 013	9 792 013	6 755 747	6 755 747
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	29 162	29 162	1 172	1 172
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	47 330		34 204	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	30 892	30 892	45 458	45 458
TOTAL	9 899 397	9 852 067	6 836 581	6 802 377
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	797 551	797 551	800 904	800 904
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 981	2 981	34 000	34 000
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	5 415 450	5 415 450	6 101 906	6 101 906
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 448 667	1 448 667	1 437 700	1 437 700
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	638 320	587 254	668 223	633 578
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			40 892	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	3137		874	
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	708 511	708 511		
TOTAL	9 014 617	8 960 414	9 084 499	9 008 088
EXCEDENT OU DEFICIT	887 917	891 653	(2 247 918)	(2 205 711)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE & DESTINATION (CROD)

Le CROD est structuré sous forme d'un tableau et présenté selon un modèle obligatoire.

Il comprend 2 grandes parties :

- Les produits par origine et les charges par destination :
 - Produits liés à la générosité du public ;
 - produits non liés à la générosité du public ;
 - Subventions et autres concours publics ;
 - Missions sociales ;
 - Frais de recherche de fonds ;
 - Frais de fonctionnement ;
 - etc.
- Les contributions volontaires en nature : produits par origine et charges par destination.

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et charges.

Pour son établissement, l'association a défini de manière précise des « missions sociales » ou « dépenses opérationnelles », de même que les principes et méthodes d'affectation des coûts directs et indirects attachés à chacune de ces missions (voir note CER).



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



www.actheos.com

SOS CHRETIENS D'ORIENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

10 rue du Dôme
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

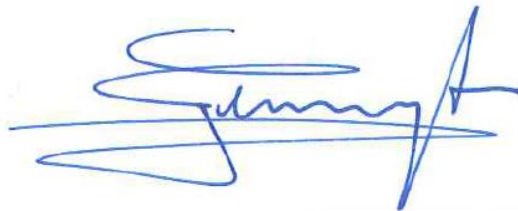
6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de ma responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, 26 septembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Charles-Antoine Genuyt', written over a light blue horizontal line.

SAS Genuyt & Associés
Représentée par
Charles-Antoine GENUYT
Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN au 31/12/2023

Actif	Brut	Amort.	31/12/23	31/12/22	Passif	31/12/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Concessions, brevets & droits assimilés	28 200,00	8 460,00	19 740,00	25 380,00	Réserves pour investissement	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres immobilisations incorporelles	35 286,00	12 938,20	22 347,80	29 405,00	Fonds dédiés	1 277 361,92	599 743,59
Immobilisations incorporelles en cours					Report à nouveau	(939 585,49)	1 308 332,84
					Résultat	887 917,54	(2 247 918,33)
Immobilisations corporelles					Total I	3 225 693,97	1 660 158,10
Autres immobilisations corporelles	267 769,01	231 941,58	35 827,43	51 317,54			
Immobilisations financières							
Prêts	28 441,22		28 441,22	28 441,22			
Autres immobilisations financières							
Total I	359 696,23	253 339,78	106 356,45	134 543,76			
Stock de marchandises	7 676,25		7 676,25				
Créances					Dettes		
Clients & comptes rattachés	958 546,91		958 546,91	813 195,14	Emprunts & dettes auprès éts crédit		915,47
Autres créances	676 873,15		676 873,15	36 287,29	Fournisseurs & comptes rattachés	391 262,30	428 977,32
Disponibilités	2 136 940,48		2 136 940,48	1 284 187,22	Dettes fiscales & sociales	302 818,55	197 328,81
Charges constatées d'avance	33 381,58		33 381,58	33 229,60	Autres dettes		14 063,31
Total II	3 813 418,37		3 813 418,37	2 166 899,25	Total II	694 080,85	641 284,91
Total général	4 173 114,60	253 339,78	3 919 774,82	2 301 443,01	Total général	3 919 774,82	2 301 443,01

SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT

Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises	4 459,20	1 605,65	Ventes de marchandises	12 989,48	8 992,39
Variation stocks de marchandises	(7 676,25)		Autres produits	29 161,55	1 171,68
Autres achats & charges externes	6 317 056,97	7 381 788,28	Dons	9 792 102,98	6 755 746,64
Impôts & taxes	135 561,83	90 176,91	Reprises sur provisions		
Salaires & traitements	1 342 708,77	1 089 684,14	Utilisation de fonds dédiés	30 892,17	45 458,00
Charges sociales	482 546,04	363 002,86	Transferts de charges d'exploitation	24 437,24	21 316,39
Dotations aux amortissements & provis.	36 148,29	60 110,08			
Autres charges	18 756,53	31 294,58			
Total charges d'exploitation	8 329 561,38	9 017 662,50	Produits financiers		
Charges financières			Autres intérêts & produits assimilés	13 479,11	
Pertes de change	58 006,45	25 070,77	Gains de change	63 894,86	
Charges nettes cession VMP	595,73		Poduits nets cession VMP	17 771,21	3 895,41
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Dotations aux amortissements & provis.		40 891,57	Sur opérations de gestion	3 000,00	
Reports en fonds dédiés	708 510,50				
Impôts sur les bénéfices	3 137,00	874,00			
Total des charges	9 099 811,06	9 084 498,84	Total des produits	9 987 728,60	6 836 580,51
Excédent	887 917,54		Déficit		2 247 918,33
Total général	9 987 728,60	9 084 498,84	Total général	9 987 728,60	9 084 498,84

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 919 774,82 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 887 917,54 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ont été établis le 27/5/2024.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement ANC N°2022-01 du 11 mars 2022 relatif au plan comptable général, modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014.

L'association a pour objet :

- de mettre en œuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère,
- de développer des actions à caractère civiques, culturelles, pédagogiques et caritatives,
- de développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient,
- de relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires proches de l'esprit de l'association,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'organiser des campagnes d'information auprès des institutions et du public conformément à son objet social.

De plus, en cas de catastrophes présentant un caractère imprévisible et ponctuel, l'Association intervient en tous lieux.

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations,
- les subventions de toute nature ou provenance,
- les recettes provenant des activités qu'elle peut organiser,
- les dons et aides privées que l'association peut recevoir,
- toutes autres ressources autorisées par la loi et les règlements en vigueur. Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales	3 à 5 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

Créances

Les dons à recevoir correspondent à des dons effectués avant la fin de l'année et crédités en janvier 2024.

Les soldes des sept régies d'avance locales (Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Arménie, Egypte & Ethiopie) sont rapprochés avec les mouvements effectués.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 20 salariés en 2023 comme en 2022.

Indemnités de fin de carrière

Compte tenu du taux élevé de rotation du personnel et de l'âge moyen relativement jeune des salariés, l'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements de départ à la retraite.

Contributions volontaires en nature

Dans le cadre des missions sociales, les contributions volontaires en nature des volontaires bénévoles sont valorisées sur la base du SMIC & d'une durée hebdomadaire de 35H.

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

IMMOBILISATIONS

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Val brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche & de développement		TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	63 486			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		2 160		5 275	
		Matériel de transport		56 088			
		Matériel de bureau & inform., mobilier		201 560		5 546	
		TOTAL III		259 808		10 821	
FINANCIERES	Prêts & autres immobilisations financières			28 441			
	TOTAL IV			28 441			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				351 735		10 821	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation légale
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.		TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II			63 486	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				7 435	
		Matériel de transport				56 088	
		Mat.bureau, inform., mobilier				207 106	
		TOTAL III		2	270 629		
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières					28 441	
	TOTAL IV					28 441	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						362 556	

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

AMORTISSEMENTS

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif & reprises	Amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		8 701	12 697		21 398
Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				
	Matériel de transport	48 042	8 046		56 088
	Mat.bureau, inform., mobilier	160 448	15 405		175 853
TOTAL		208 490	23 451		231 941
TOTAL GENERAL		217 191	36 148		253 339

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

CRÉANCES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	28 441		28 441
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	958 547	958 547	
	Personnel & comptes rattachés	5 849	5 849	
	Débiteurs divers	671 024	11 928	659 096
	Charges constatées d'avance	33 382	33 382	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 668 802	1 009 706	659 096

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

PRODUITS À RECEVOIR

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients & comptes rattachés	958 547

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves pour investissement	2 000 000			2 000 000
Fonds dédiés	599 743	708 511	30 892	1 277 362
Report à nouveau	1 308 333		2 247 918	(939 585)
Résultat	(2 247 918)	3 135 836		887 918
TOTAL	1 660 158	3 844 347	2 278 810	3 225 694

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

FONDS DEDIES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

Situations Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation En cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels						
ALMA BIDONVILLE EGYPTTE	2019	96 000	56 941	30 892		26 049
NELLE ECOLE EZBET EGYPTTE	2019	355 980	330 854			330 854
ALMA-APICULTURE AIN HALAKIM	2022	88 947	88 947			88 947
ALMA-CENTRE MAR ROMANOS	2022	40 000	40 000			40 000
DINER DE CHARITE - HAUT KARABAKH	2022	83 001	83 001			83 001
ALMA - EGYPTTE CENTRE SALAM EZBETH	2023	33 000	33 000			33 000
ALMA - ETHIOPIE CENTRE DHADIM	2023	18 167	18 167	13 444		4 723
ALMA - LIBAN – DISP. FUM EL CHEBBAL	2023	50 429	50 429			50 429
FDD SOSCO	2023	695 359	695 359	75 000		625 359
TOTAL		1 460 883	1 396 698	119 336		1 277 362

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

DETTES

Du 1/1/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	391 262	391 262		
Personnel & comptes rattachés	138 419	138 419		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	127 195	127 195		
Etat Autres impôts, taxes & assimilés	37 205	37 205		
TOTAL	694 081	694 081		

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CHARGES À PAYER****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	75 736
Dettes fiscales & sociales	85 185
TOTAL	160 921

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

Libellé	2023	2022
Bénévoles	1 783 040	2 004 555
Dons en nature	325 582	
TOTAL	2 108 622	2 004 555

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER****Du 1/1/2023 au 31/12/2023**

PAYS	MONTANT (€)
ALLEMAGNE	640
ETATS UNIS	92 884
PORTUGAL	2 500
SUISSE	19 972
TOTAL	115 996

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)
 Du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS LOCALES			1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	9 821 175	6 908 869
L.1 Réalisées en France			L.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées directement	797 551	800 904	L.2 Dons, legs et mécénats		
-Versement à d'autres organismes agissant en France	2 981	34 000	-Dons manuels	9 792 013	6 755 747
L.2 Réalisées à l'étranger			-Legs, donations et assurances-vie		
-Actions réalisées directement	5 415 450	6 101 906	-Mécénats		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			L.3 Autres ressources liées à la générosité du public	29 162	1 172
2.2 Frais d'appel à la générosité du public	1 448 667	1 437 700			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	587 254	633 578			
TOTAL DES EMPLOIS	8 251 903	9 008 888	TOTAL DES RESSOURCES	9 821 175	6 756 919
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS DES PROVISIONS		
5 - REPORT DES FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	708 511	211 949	3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	30 893	45 458
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	891 683		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 417 668
TOTAL.	9 853 067	9 220 837	TOTAL.	9 853 067	9 220 837
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	975 384	3 172 687
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	869 750	(2 417 668)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	9 602	63 902
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 854 736	818 538

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	15 264	11 340	Bénévolat	1 783 040	2 004 555
Réalisées à l'étranger	1 887 351	1 988 175	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	125 050	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
	5 376	5 040			
TOTAL.	1 908 090	2 004 555	TOTAL.	1 908 090	2 004 555

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	599 744	433 253
(-) Utilisation	39 892	45 458
(+) Report	708 511	211 949
FONDS DÉDIÉS EN FIN D'EXERCICE	1 277 363	599 744

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Rappel des missions sociales et statutaires de SOS Chrétiens d'Orient (telles que définies dans les statuts) :

- . Mettre en oeuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère ;
- . Développer des actions à caractère civique, culturel, pédagogique et caritatif ;
- . Développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient ;
- . Relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires et proches de l'esprit de l'association ;
- . Mener des actions de sensibilisation ;
- . Organiser des campagnes d'informations auprès des institutions et du public conformément à son objet social ;

Ainsi donc, les missions sociales inscrites dans la colonne « Emplois » du CER sont constituées principalement des :

– actions réalisées directement sur le terrain qui comprennent les dépenses liées à l'emploi de volontaires, les assurances prises pour l'envoi des volontaires et chefs de mission sur le terrain, les projets et l'aide matérielle sur place, une quote-part des salaires des chefs de missions, du directeur des opérations, des administratifs et financiers et des postes de communication (digitale et événementiel) ; et enfin de certaines dépenses effectuées en France directement liées aux missions sur le terrain (matériel de sécurité, frais bancaires liés aux envois de fonds sur le terrain, prestataire pour l'envoi de médicaments (médicaments constituant un apport en nature évalué en bas du tableau).

– actions réalisées directement en France qui comprennent une quote-part des dépenses des campagnes de sensibilisation (marketing, impression et affranchissement) estimée à 40% du coût global du marketing ; une quote-part estimée à 70% des dépenses de publicité qui sont en fait des campagnes d'information, ; et des dépenses de déplacements divers liés aux missions de sensibilisation à travers la France (tourné Son et Lumière, tournée chorale, interventions écoles...).

– actions réalisées en France mais versés à d'autres organismes qui comprennent les versements à des organismes solidaires et proches de l'association, ou encore à des congrégations religieuses.

Les Frais de recherche de fonds sont limités aux frais d'appel à la générosité du public, l'Association vivant très largement des fonds privés de ses donateurs. Ces frais comprennent : une quote-part de 60% des dépenses de marketing et des dépenses liées (impression, routage...), une quote-part de 30% de publicité et une quote-part de 5% des salaires du pôle financier et du directeur de la communication.

Les Frais de fonctionnement enfin regroupent les dépenses liées au bureau à Paris (location, frais bancaires, téléphone, maintenance informatique...), ainsi que la dernière quote-part de 20% des salaires (fonction support, secrétariat et pôle administratif et financier).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 792 013	9 792 013	6 755 747	6 755 747
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	29 162	29 162	1 172	1 172
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	47 330		34 204	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	30 892	30 892	45 458	45 458
TOTAL	9 899 397	9 852 067	6 836 581	6 802 377
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	797 551	797 551	800 904	800 904
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 981	2 981	34 000	34 000
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	5 415 450	5 415 450	6 101 906	6 101 906
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 448 667	1 448 667	1 437 700	1 437 700
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	638 320	587 254	668 223	633 578
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			40 892	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	3137		874	
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	708 511	708 511		
TOTAL	9 014 617	8 960 414	9 084 499	9 008 088
EXCEDENT OU DEFICIT	887 917	891 653	(2 247 918)	(2 205 711)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE & DESTINATION (CROD)

Le CROD est structuré sous forme d'un tableau et présenté selon un modèle obligatoire.

Il comprend 2 grandes parties :

- Les produits par origine et les charges par destination :
 - Produits liés à la générosité du public ;
 - produits non liés à la générosité du public ;
 - Subventions et autres concours publics ;
 - Missions sociales ;
 - Frais de recherche de fonds ;
 - Frais de fonctionnement ;
 - etc.
- Les contributions volontaires en nature : produits par origine et charges par destination.

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et charges.

Pour son établissement, l'association a défini de manière précise des « missions sociales » ou « dépenses opérationnelles », de même que les principes et méthodes d'affectation des coûts directs et indirects attachés à chacune de ces missions (voir note CER).



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



www.actheos.com

SOS CHRETIENS D'ORIENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

10 rue du Dôme
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

Le présent rapport comporte 2 pages

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 26 septembre 2024



SAS Genuyt & Associés

Représentée par

Charles-Antoine GENUYT

Commissaire aux comptes